

Rapport de la commission des finances

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Composition de la commission des finances :

Laurent BACHELARD 1^{er} membre

Katia ANNEN

René BARIONI

Claudine BOVET

Regina BOVET

Valérie CORNAZ-ROVELLI

Christian VERNEX

Jeannette WEBER Rapporteur

Isabelle WEGMANN

s'est réunie les 17 et 24 et 27 août 2015

Excusé : Valérie Cornaz-Rovelli le 27 août

Remerciements

La commission remercie vivement Monsieur Collaud, Municipal des finances, pour sa disponibilité et la qualité des informations, ainsi des réponses fournies lors de la séance du 24 août 2015.

Comme chaque année et conformément à l'article 4 de la loi sur les communes, le conseil communal doit se prononcer sur l'arrêté d'imposition avant le 30 octobre.

Suite au rejet de la hausse d'imposition par la population du 19 avril dernier, la Municipalité nous propose de garder le taux inchangé pour une année. Confirmant ainsi la position de la Municipalité lors de la campagne sur le taux d'imposition.

Le seul argument avancé par la Municipalité pour ne pas proposer une hausse est de respecter le choix des citoyens, bien que la situation financière de la commune n'ait pas changé. Malgré tout, elle devra faire face aux besoins des citoyens.

Les conséquences financières sont : un manque de recettes de CHF 2'150'000 (suite au rejet de la hausse) et un recours à l'emprunt plus fréquent. La marge de manœuvre sera plus petite et il nous sera certainement présenté un budget déficitaire pour 2016.

Il n'y aura toutefois pas d'investissements touchés durant cette législature. La Municipalité compte bien présenter les projets en " priorité une ". Par contre la marge de manœuvre de la prochaine législature deviendra plus précaire pour tout réaliser et la nouvelle Municipalité devra faire des choix.

Préavis municipal no 85 relatif à l'arrêté d'imposition 2016

Par rapport aux préavis que le conseil a déjà validés, la dette de 58 MIO a passé au 30.9.2015 à 63'875'000.- dont 19 MIO sont validés mais pas encore décaissés. Sur cette somme il faudra s'attendre à un recours à l'emprunt d'environ 10 MIO.

Actuellement nous payons 1.8 MIO d'intérêts pour nos dettes.

La situation financière de notre commune ne va pas en s'améliorant, car nous avons une majorité d'habitants qui ne payent pas beaucoup d'impôts et la progression n'est pas bonne.

La commune doit composer avec CHF 900'000.- de nouvelles charges indépendamment de sa volonté (nouvelles taxes, nouvelles lois).

Conclusion

Pour la commission des finances il s'agit tout d'abord de respecter le choix de la population. Mais nous avons aussi la responsabilité de mettre en garde le conseil communal en le rendant attentif au fait que nous ne pourrions certainement pas attendre des années sans augmenter le taux d'imposition si nous voulons rester une ville attractive où il fait bon vivre. Tôt ou tard, les citoyens en subiront les conséquences. Plus on attend plus il sera difficile de revenir à des finances saines.

Au vu de ce qui précède, la commission des finances recommande, à l'unanimité de ses membres, d'accepter les conclusions du préavis, soit :

Le conseil communal

- vu - le préavis municipal no 85 relatif à l'arrêté d'imposition 2016
- ouï - le rapport de la commission des finances chargée d'étudier cet objet ;
- considérant - que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;
- décide**
- I. - d'adopter l'arrêté d'imposition pour l'année 2016 tel que proposé par la Municipalité ;
 - II. - de transmettre cet arrêté au Conseil d'Etat pour approbation.

Préavis municipal no 85 relatif à l'arrêté d'imposition 2016



Laurent BACHELARD
1^{er} membre



René BARIONI



Katia ANNEN



Claudine BOVET

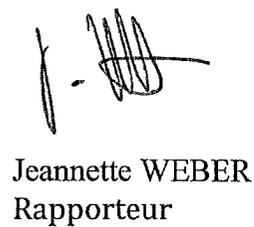


Regina BOVET

Valérie CORNAZ-ROVELLI



Christian VERNEX



Jeannette WEBER
Rapporteur



Isabelle WEGMANN